

Initiatives parlementaires

Elle n'est pas la seule. La Corée du Sud n'est membre ni de la CEE ni de l'OPANO. Les États-Unis non plus. Il y a des navires battant pavillon panaméen et venant d'autres pays qui ne sont assujettis à aucune entente dont a parlé le député de Fraser Valley-Est.

À moins que les parties ne soient vraiment décidées à faire quelque chose à ce sujet, et il faut à mon avis fixer une date qui ne soit pas trop éloignée—le plus tôt serait le mieux—, le Canada doit, s'il veut préserver le peu qui reste des stocks de morue du Nord, prendre unilatéralement en charge la gestion des stocks de morue aux deux extrémités des Grands Bancs. Nous devons être très clairs et laisser le temps aux autres pays de réagir.

Discutons-en et venons-en à une entente quant à la durée du moratoire et à ce qui pourrait être fait par la suite si ça marche. Entendons-nous sur les mesures à prendre pour évaluer la situation et voir ce que l'on peut découvrir. Est-ce l'environnement? Les phoques? La surpêche? Le manque de nourriture? Tous ces facteurs réunis? Nous ne le savons pas, mais essayons d'obtenir la collaboration du monde entier tout en précisant qu'en juin 1993 ou 1994, le Canada va prendre en charge la gestion des stocks de morue aux extrémités des Grands Bancs afin de garantir la survie de ce qui reste de l'espèce.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue, le député de Bonavista—Trinity—Conception, d'avoir eu la clairvoyance de présenter cette motion d'initiative parlementaire à la Chambre pour nous donner la chance de débattre de la question plus à fond.

Comme le député et d'autres de nos collègues, je suis parfaitement conscient de l'importance que cela revêt, mais je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de députés qui se rendent compte de la gravité de la situation où se trouve l'industrie de la pêche. Lui, il ne la connaît que trop bien, cette situation, en raison de son expérience personnelle de la pêche et de l'intérêt plus particulier qu'il porte aux Grands Bancs.

Ce n'est pas la première fois qu'on attire l'attention de la Chambre sur cette question. Le 12 mars 1992, par exemple, mon collègue, le député de Burin—Saint-Georges, avait proposé la motion suivante:

Que de l'avis de la Chambre, afin d'éviter un désastre écologique accru dû au pillage des stocks de poisson transfrontaliers au large de la côte est du Canada et, afin de sauver une industrie nationale

essentielle et un mode de vie apprécié de nombreux Canadiens ruraux, le Canada devrait prendre des mesures immédiates pour étendre sa juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands Bancs.

Le gouvernement avait voté contre la motion. Le ministre des Pêches avait d'ailleurs déclaré ceci, et je cite la page 8085 du hansard:

• (1740)

Le gouvernement et moi demanderons donc à nos collègues de voter contre cette motion parce qu'elle est prématurée et qu'elle ne définit pas en termes suffisamment clairs les mesures que le Canada devrait prendre.

Voilà ce que le ministre des Pêches et des Océans a dit. J'ai trouvé cela pour le moins alarmant, étant donné que la motion présentée au nom de notre parti avait justement pour but d'obtenir l'aide du gouvernement pour lancer le processus. Aucun d'entre nous n'a prétendu ni même laissé entendre que l'extension de cette zone de juridiction serait une panacée et qu'elle guérirait tous les maux qui affligent actuellement l'industrie de la pêche. Nous ne sommes pas si naïfs. Les gens que nous représentons ne sont pas naïfs au point de croire qu'il s'agit d'une panacée. Mais pourquoi le gouvernement actuel refuse-t-il d'entamer ce processus?

Je peux seulement dire à la Chambre et aux députés qui sont ici depuis déjà quelque temps que, bien que ce processus constitue peut-être une priorité pour le ministre des Pêches et des Océans—et je souligne le mot «peut-être» avec beaucoup de respect—je sais qu'il ne constitue pas une priorité pour le gouvernement en face.

Dans quel autre pays, dans quelle autre démocratie parlementaire peut-on être témoin de tels efforts pour éluder la question, comme l'a démontré à maintes reprises la secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Elle suit les traces de son prédécesseur, le très honorable député de Yellowhead. Ils n'ont pas considéré cette question comme une question gouvernementale, une question nationale revêtant une grande importance. Ils l'ont écartée du revers de la main. Elle concerne seulement les pêches. Ils la refilent donc au vieux Crosbie, au vieux moulin à paroles. Il fera son boniment, il se lèvera et dira quelques blagues. Il dira à tout le monde: «Ah! nous ne pouvons pas faire cela, cela ne se passera pas comme ceci ou comme cela.»

Fidèle à ses convictions, mon collègue a eu la prévoyance de présenter la motion non pas pour que le gouvernement soit battu, mais pour solliciter son appui.